

CONDITIONS GENERALES POUR UN SEJOUR OU UN SEMINAIRE

1. RESERVATION

Toute demande de réservation par téléphone ou e-mail est **provisoire**.

La réservation est définitive lorsque le contrat nous a été retourné dûment rempli et signé dans les 10 jours. C'est à réception de ce document que la réservation est définitive.

La liste de prix annexée concerne l'année indiquée sur le document.

2. ANNULATION DEFINITIVE DE LA RESERVATION D'UN HEBERGEMENT DE GROUPE

L'annulation d'un séjour représente une perte financière que nous ne sommes pas en mesure d'assumer totalement. Si le report n'est pas possible, l'annulation définitive du séjour entraîne la facturation suivante :

une taxe forfaitaire de CHF 50.-, plus

- 30 % des prestations commandées lorsque la dédite nous parvient 90 à 61 jours avant le séjour
- 40 % des prestations commandées lorsque la dédite nous parvient 60 à 31 jours avant le séjour
- 50 % des prestations commandées lorsque la dédite nous parvient 30 à 11 jours avant le séjour
- 80 % des prestations commandées lorsque la dédite nous parvient 10 jours ou moins avant le séjour

3. ANNULATION DEFINITIVE DE LA RESERVATION D'UN SEMINAIRE 30 JOURS AVANT LE DEBUT DU SEJOUR

Pour un séminaire d'une journée, il est tenu compte **d'un prix forfaitaire de CHF 67.-- par personne**, pour le calcul de l'indemnité.

Toute annulation doit nous parvenir par écrit ou par courriel.

4. EFFECTIF ANNONCE

Nous vous prions instamment de nous communiquer au plus vite toute modification importante de l'effectif des participants.

- En cas de diminution d'effectif de 15 % (ou plus), nous nous réservons le droit de facturer 80 % du prix dû pour les absents, ceci en cas d'annonce jusqu'à 48h avant l'arrivée
- En cas de diminution annoncée moins de 48h avant l'arrivée, nous facturons le 100 % des personnes absentes sur les prestations commandées

5. LISTE DES PARTICIPANTS

Le responsable du groupe est tenu de fournir jusqu'à 14 jours au plus tard avant l'arrivée, une liste des participants avec les indications suivantes : noms, prénoms, dates de naissances, adresses et nationalités.

6. GARANTIE – ASSURANCE ANNULATION

Le Centre de Sornetan se réserve le droit de demander une avance en partie ou en totalité.

Pour se prémunir des frais occasionnés lors de dédite, le client peut conclure une assurance annulation au moment de la réservation. Voir l'offre ci-jointe.

7. FACTURATION ET REGLEMENT

La facturation se fait de manière globale à l'adresse figurant sur le contrat de réservation. Le client s'engage à régler le montant total, sans déductions, dans les 10 jours à partir de la date indiquée sur la facture. Si les consommations ou le séjour sont débités sur la facture privée des hôtes, respectivement des participants, ceux-ci sont priés de les régler, avant leur départ, en espèces, par carte de crédit, Postcard ou EC-direct.

Le responsable a la possibilité de verser un acompte :

- sur notre compte IBAN CH67 007 900 162 346 014 28 à la BCBE à Moutier
- ou d'effectuer un dépôt dès son arrivée au Centre.

Je/nous souscrivons à l'assurance annulation et verserai/ons la prime dans les 21 jours.

Je/nous ne souhaite/ons pas souscrire à l'assurance annulation.

A compléter svp.

Le/la soussigné-e se déclare d'accord avec le contenu de la confirmation de réservation ainsi que des conditions générales.

Date Signature

Les présentes conditions font parties intégrante du contrat
Conditions valables à partir du 1^{er} mars 2017